

# SANGO ya BOMOKO

# HABARI ya UMOJA

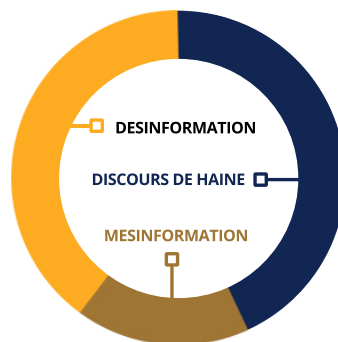
EDITION N° #22

## A PROPOS DU BULLETIN

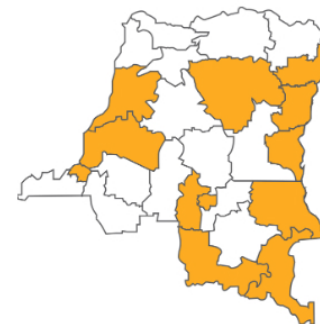
Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

### ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



### ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe





## THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



Barwandais pole sana hamuna akilimuko ba pumbafu mutaishiya Congo Congo ikon'a banaume mukailya-chamo ( Vous les Rwandais désolé que vous n'êtes pas intelligents. Vous êtes des ignares. Vous allez tous vous faire exterminer au Congo (en référence à l'accusation que les éléments de l'armée rwandaise se battent aux côtés du M23 contre l'armée congolaise sur le sol congolais). Le Congo a des hommes forts... », Nord-Kivu/-Discussion communautaire.

Une telle assertion est dangereuse car elle alimente les tensions et la méfiance entre les deux peuples. Il est essentiel de souligner que les menaces à exterminer un peuple sont considérées comme des crimes internationaux graves et sont soumis à la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI).

Cependant, même si le gouvernement congolais et la MONUSCO accusent l'armée Rwandaise de se battre aux cotés des rebelles-terroristes du M23, cela ne donne droit de généraliser ces accusations à tout un peuple et de les menacer se faire exterminer dans un pays qui n'est pas le leur et où il a toujours des relations économiques et sociales comme avec tout autre pays limitrophe.

C'est pourquoi des telles allégations sont susceptibles de provoquer des paniques au sein de la communauté civile rwandaise et la pousser à éviter de venir au CONGO.

Il est vrai que les relations entre le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et le gouvernement du Rwanda sont tendues depuis la résurgence du groupe rebelle M23. Cependant, cela ne justifie en aucun cas une menace d'extermination contre la population rwandaise. Les différends politiques et les conflits armés sont souvent résolus par le dialogue, la diplomatie et le respect du droit international.



## THÉMATIQUE 1 : DISCOURS DE HAINE



La population de l'équateur ne veut pas des politiciens des autres provinces car ils les considèrent des non originaires », Kinshasa/Twitter

Les discours séparatistes continuent à être distillés durant la campagne électorale, à quelques semaines des élections du 20 décembre prochain. Certains appellent à boycotter les candidats non originaires d'un coin de la République démocratique du Congo alors que cela est défendu par les lois de la République.

L'article 13 de la constitution de la RDC stipule que « Aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire, qu'elle résulte de la loi ou d'un acte de l'exécutif, en raison [...] de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, de son appartenance à une race, à une ethnie, à une tribu, à une minorité culturelle ou linguistique ».

La même source invite les Congolais, dans son article 66, à sauvegarder, promouvoir et renforcer l'unité nationale en étant tolérant de manière réciproque.

« Tout Congolais a le devoir de respecter et de traiter ses concitoyens sans discrimination aucune et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer l'unité nationale, le respect et la tolérance réciproques... », peut-on lire dans la constitution de la RDC.



## THÉMATIQUE 2 : CONFLIT TRIBAL

“ Dans le territoire de Dibaya, secteur de Kasangidi, des accrochages au tour des champs entre les groupements Bena Kalenga et Bena Tshiteka risquent d'empirer. Ces conflits qui ont duré un mois déjà sans intervention des autorités vont de mal en pis. Les habitants de Bena Kalenga sont descendus dans la forêt et ont déraciné le maïs des habitants de Bena Tshiteka. Depuis plusieurs semaines, ces deux groupements qui vivent comme en conflit se sont barricadés le passage, les autorités locales se sont vues incapables de calmer ces troubles parce que les habitants de ces deux groupements commencent à utiliser le baptême communément appelé « Tshizaba » pour mieux s'affronter à quelques jours des élections, il faut une intervention rapide pour que la campagne électorale ait lieu, car ça s'annonce très mal », Kasai-Central/-Discussion communautaire

Ces allégations datent du 16 novembre 2023. La rédaction de Sango Ya Bomoko a contacté, lundi 20 novembre 2023, soit quatre jours plus tard, l'administrateur du territoire de Dibaya, Monsieur Ilunga Ntolo Danio. Ce dernier a rassuré que la situation est pour le moment calme dans les deux groupements. Il fait également savoir qu'un pacte de non-agression va bientôt être signé afin de mettre fin à ce conflit champêtre.

« La situation est calme à Bena Tshiteka et Bena Kalenga. Le vendredi prochain, moi-même, je serai là sur le terrain pour la signature d'un pacte de non-agression entre les deux villages. Il n'y a pas à s'inquiéter », a-t-il brièvement déclaré.



## THÉMATIQUE 2 : CONFLIT TRIBAL



La province de la Tshopo est menacée envahie par les Rwandais en collaboration avec Madame la gouverneure, Madeleine Nikomba, la population de commune de Lubunga meurt chaque jour”,  
Tshopo/Discussion communautaire

Cette affirmation n'est pas vraie. Aucune source officielle n'a annoncé une quelconque présence des Rwandais dans la province de la Tshopo. Par ailleurs, un contingent de militaires kenyans se trouve à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, depuis le mois de février 2023, dans le cadre de la coopération bilatérale.

« Le contingent qui est ici à Kisangani est différent des forces de l'EAC. Il s'agit pratiquement d'un partenariat entre les deux armées qui n'a rien à voir avec ce qui se passe sur le terrain des opérations », avait déclaré le commandant de la 31e région militaire, général de brigade Timothée Mujinga, le 1er mars dernier, rapportait Radio Okapi.

La précision de cet officier des FARDC faisait suite à la réaction de la population boyomaise contre la présence des troupes étrangères sur la ville.



## THÉMATIQUE 2 : CONFLIT TRIBAL



Pourquoi organiser les élections pendant que notre province est en deuil, le président de la RDC ferme les yeux sur le sang qui coule à Lubunga », Tshopo/Discussion communautaire.

Sachez que l'organisation des élections et un impératif prévu dans la constitution de la RDC. En effet, l'article 5 de la constitution stipule que « la souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou d'élections et indirectement par ses représentants ».

Les dirigeants qui sont à la tête du pays, notamment le président de la République et les députés tant nationaux que provinciaux, ont un mandat électif de 5 ans renouvelable une seule fois. C'est uniquement au travers des élections que le peuple peut avoir les dirigeants de son choix.

Concernant les conflits à Lubunga à Kisangani dans la province de la Tshopo, le gouvernement central avait déployé, il y a peu de temps, près de 150 policiers dans la commune de Mubunga qui est le point chaud de la violence. Egalement, les forces de l'ordre et de sécurité ont décrété le couvre-feu entre 20h00 et 21h00 dans cette commune.

Les personnes qui ne respectent pas cette disposition sont soumises à une amende allant de 300 à 400 mille Franc Congolais (300 à 400.000fc). Malgré cela, la population vit dans la peur et la psychose.



## THÉMATIQUE 2 : CONFLIT TRIBAL



Le ministre Henock Nseyo appelle les Haut -Katangais à s'attaquer aux kasaiens vivant au Haut -Katanga. Vous trouvez ça normal ? Et si les Kasaiens vont se venger...? Silence partout, personne n'en parle. NZAMBI NI ENZA », Equateur/Discussion communautaire

Une courte vidéo circule dans la communauté et sur les réseaux sociaux au sujet du ministre provincial des Affaires étrangères du Haut-Katanga Enoch Nseyo. Ce dernier met en garde la communauté kasaienne vivant dans la province du Haut-Katanga qui demanderait la démission du gouverneur Jacques Kyabula et menace de semer un désordre à Lubumbashi si cela continue. Attention : c'est une vidéo sortie de son contexte d'après Jacques Kyabula.

Le site Infosdirect.net a rapporté le 16 novembre dernier que le gouverneur du Haut-Katanga Jacques Kyabula Katwe a révélé que la vidéo du ministre provincial Henock Nseyo « est un ancien message qui n'a rien à voir avec la situation actuelle ».

Cette courte vidéo de 53 secondes a été partagée massivement depuis le 15 novembre 2023. Et c'est juste après les incidents de Malemba-Nkulu dans la province de Haut-Lomami.

Selon Digitalcongo.net, « des ressortissants kasaiens ont été tués, leurs femmes violées et leurs maisons incendiées, certains de leurs biens emportés dans la nuit de dimanche 12 à lundi 13 novembre 2023 par les jeunes de Malemba-centre ». Ce média se base également sur des vidéos qui ont circulé sur les réseaux sociaux attribuées à ces événements.

De nombreuses sources ont affirmé que tout a commencé après la découverte du corps sans vie d'un jeune motocycliste de Malemba-centre, selon le même média.

Le président Félix Tshisekedi, durant son discours sur l'état de la nation ce mardi 14 novembre 2023, a invité le pouvoir public à multiplier les stratégies afin de stopper le conflit dans le Haut-Lomami, particulièrement à Malemba Nkulu, rapporte mediacongo.net.



## THÉMATIQUE 3 : DÉSINFORMATION



Voici les deux assassins de chérubin Okendé :

- Le général Christian Ndwel, actuel chef des renseignements de Félix tshisekedi
  - christian Tshisekedi frère Cadet de Félix. Ce soir la justice belge réclame leur arrestation parce la famille Okendé a porté plainte contre ces deux individus. La fin des baluba sera désastreuse bientôt ».
- KINSHASA/FACEBOOK

La qualification d'un fait infractionnel relève des procédures judiciaires. Il va de soi qu'il est inadmissible de pointer du doigt une personne quelconque pour un présumé assassinat sans aucune décision de justice.

À la faveur du principe de la présomption d'innocence, les individus cités et impliqués dans une affaire ne sont nullement des condamnés tant que l'instruction judiciaire suit son cours.



**HABARI**  
ya **UMOJA**

**SANGO** ya  
**BOMOKO**

## Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



**Vous voulez nous donner  
votre avis, vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**

**Contact:**

 Japhet Toko

 [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

 +243 812 140 172

**Date de publication : 28 novembre 2023**

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,  
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

